



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

**En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 26, effectuer toutes les démarches administratives pour autoriser les conventions de servitudes*).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Avec ENEDIS, une convention de servitudes sur la parcelle AO 68, à Jonzac.

Fait à Jonzac,  
Le

04 MARS 2025

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex